



Trèbes.

N° 35/2026

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le 21/04/2026

ID : 011-211103973-20260413-35\_26-DE

FOLIO 99

**L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE TREIZE AVRIL**, les membres du conseil municipal de la commune de Trèbes se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-12 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 avril 2026

PRÉSENTS : M. MÉNASSI, MAIRE.

MMES. MM. CARBONNEL. GARINO. MAYNARD. OLLAGNIER. GALY. LAROCHE Adjoints.

MMES. MM. BILLECI. SANCHEZ. LASGOUZES. LAFON. DE PRADO. BEAUREPAIRE. DEZARNAUD. HERNANDEZ. BIAUNÉ. DIEDRICH. PIEDRA. QUESNEL. GRAVES. CASTANS. SAINT-ANDRÉ. PEIX. MITAIS. AZAÏS.

ABSENTS EXCUSÉS :

MME DE FREITAS

MME NICOLAÏ

MME MEDVES

M. SENTENAC

PROCURATIONS :

MME DE FREITAS à MME GALY

MME NICOLAÏ à M. QUESNEL

MME MEDVES à M. le Maire

M. SENTENAC à M. CARBONNEL

Madame Nathalie BILLECI a été désignée secrétaire de séance

**OBJET : Attribution du nom « impasse Claude Debussy » à une voie ouverte à la circulation du public**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDÉRANT** que le développement urbain autour de la rue Debussy a abouti à la création de voies qui lui sont perpendiculaires, dont certaines n'ont pas de nom ; que c'est notamment le cas d'une impasse composée des parcelles BD 229 et BD 233, juxtée par des maisons qui portent des numéros « bis », « ter » ou encore « quater » ; que cette situation étant susceptible d'entraîner une certaine confusion, il convient d'y remédier en renommant la voie concernée et en lui attribuant une numérotation autonome de celle de la rue Debussy ;

